a du bon, mais je voudrais demander au ministre des Transports s'il envisagerait la possibilité de faire des instances auprès du Pacifique-Canadien, en vue d'un moratoire concernant toute interruption de service-voyageurs ou la fermeture de gares d'ici à ce que le comité parlementaire étudie la question. Sinon, advenant que la situation actuelle se perpétue, de graves répercussions se feront sentir sur l'économie de l'Ouest canadien et bien des gens se trouveront aux prises avec de grandes difficultés d'ici à ce que le comité puisse présenter son rapport.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, on ne devrait pas, à mon avis, confondre deux questions entièrement distinctes: la fermeture des gares et le service-voyageurs. Ce serait une très regrettable confusion. En ce qui concerne la cessation de tout autre service-voyageurs, il s'impose toujours une formalité, à laquelle le Parlement ne saurait porter atteinte, sauf au moyen d'une loi, qui consiste à soumettre en premier lieu la question à la Commission des transports du Canada.

Cependant, le Pacifique-Canadien lira sans doute les paroles de l'honorable représentant. Sauf erreur, les comités seront institués lundi. J'espère que nous pourrons mettre le comité pertinent en marche dans deux semaines, sinon la semaine prochaine, et il ne devrait donc pas se produire de retard.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Avant de restreindre le mandat d'un comité de ce genre, examinera-t-il attentivement les nombreuses protestations reçues au sujet de la manière que le Pacifique-Canadien traite ses employés particulièrement sous le régime de deux ou trois lois? Autrement dit, étudiera-t-il l'opportunité d'inclure ces questions dans le mandat du comité afin que ce dernier puisse les examiner?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, comme la Chambre étudiera les crédits de mon ministère plus tard aujourd'hui j'espère, on pourra peut-être en discuter alors. Toutefois, je tiens à signaler que si nous sommes pour mener une enquête sur le service-voyageurs, nous ne devrions pas, la question est déjà assez vaste, compliquer les choses en y ajoutant une foule de sujets; sinon, les travaux n'avanceraient guère.

Mr. Knowles: Les droits de ces employés n'importent-ils pas autant que l'autre problème?

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que les Canadiens tiennent à savoir qui a eu l'idée d'un comité,

mais le ministre peut-il nous dire comment les fonctions de ce comité entraveront les appels faits au gouverneur en conseil par les provinces de l'Ouest et l'appel du député de Medicine-Hat, ou y changeront quelque chose?

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être n'est-il pas sage de ma part, monsieur l'Orateur, de risquer cette opinion, mais je ne crois pas que le gouverneur en conseil puisse refuser de prendre sa responsabilité, en négligeant de se prononcer sur les appels qui lui sont faits aux termes de la loi, mais avant de prendre une décision, le gouverneur en conseil apprécierait sans doute toute nouvelle lumière sur ces questions.

M. Douglas: Comme question supplémentaire, puis-je demander au premier ministre quand le cabinet pense entendre les appels au sujet de l'abandon du *Dominion* et quand il se prononcera là-dessus? Il est certainement important de régler cette question au plus vite.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette question est actuellement à l'étude et nous pensons nous en occuper bientôt.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. A-t-on déjà fixé une date pour la réunion des maires des villes de l'Ouest de Calgary à Winnipeg au sujet des problèmes du service-voyageurs des chemins de fer, à laquelle le premier ministre a donné son consentement?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il me semble avoir réglé cette question l'autre jour. Nous pensons les rencontrer bientôt.

[Plus tard]

M. R. K. Andras (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre des Transports. D'après ce qu'il vient de dire, l'appel contre la suppression du *Dominion* sera entendu, bien que l'on se propose d'instituer un comité parlementaire pour étudier cette affaire.

Voici ce que je veux savoir. Lorsqu'il entendra l'appel et prendra une décision, le cabinet se limitera-t-il à l'étude de l'abandon du *Dominion* à titre d'initiative isolée, ou reconnaîtra-t-il qu'il s'agit peut-être d'une autre étape du programme du Pacifique-Canadien en vue de se retirer complètement du service-voyageurs transcontinental?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, c'est précisément le genre de question, la

[M. Douglas.]